



Faculté
des Sciences
Aix*Marseille Université

Taxe d'apprentissage

campagne de collecte 2022

Aix-Marseille Université

Plus grande université francophone, Aix-Marseille Université (AMU) accueille 80 000 étudiants et près de 8 000 personnels sur 5 grands campus aux standards internationaux. Propriétaire de son patrimoine, l'université est présente sur 9 grandes villes dans 4 départements.

Sa fondation universitaire A*Midex, qui porte l'IDEX pérennisée, contribue au développement d'un pôle pluridisciplinaire et interdisciplinaire d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial. Dite « université de recherche intensive » elle abrite 113 unités de recherche, 9 fédérations et une cinquantaine de plateformes technologiques en lien avec les grands organismes nationaux.

Faisant le pari de l'interdisciplinarité, qu'AMU place au cœur de sa stratégie et de formation, elle a déjà créé, des Pôles d'Innovation Territoriaux (PIT), l'accès pour les acteurs économiques à des plateformes technologiques labellisées ; la Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix-Marseille (CISAM) et 18 instituts d'établissement garantissant les passerelles entre recherche et formation.

Université responsable et engagée, Aix-Marseille Université fait du « bien vivre ensemble » une priorité et s'illustre dans les classements internationaux par sa politique de lutte contre les discriminations et plus globalement, sa politique de RSE.

Largement ouverte sur le monde depuis sa création (10 000 étudiants internationaux et plus de 40 diplômes en partenariat international) elle est lauréate de l'appel à projet de la Commission Européenne pour construire avec ses 9 partenaires européens « CIVIS, a European Civic University », contribuant aux grands défis sociétaux orientés particulièrement vers l'Afrique et la Méditerranée.



Pourquoi verser la taxe d'apprentissage ?

- | *Un panel de formations professionnelles répondant aux réalités et aux évolutions du marché*
- | *Des équipes pédagogiques mêlant universitaires et professionnels de haut niveau*
- | *Un ensemble de compétences spécialisées reconnues par l'ensemble du monde professionnel*
- | *Une politique volontariste en matière de formations par l'apprentissage et de formation continue tout au long de la vie*
- | *Un partenariat actif avec les entreprises*

Qu'en faisons-nous ?

- | *Acquisition du matériel pédagogique pour nos sites de formation (ordinateurs, vidéo projecteurs, bureaux, ...)*
- | *Enrichissement du fond documentaire mis à la disposition des étudiants et des personnalités extérieures*
- | *Renforcement des équipements informatiques*
- | *Aide au financement de stages étudiants à l'étranger*

Comment verser la taxe d'apprentissage (TA) ?

| En 2022, le solde de votre taxe d'apprentissage doit être versé directement aux établissements de formation habilités, dont Aix-Marseille Université.

| Ce solde, représentant 13 % de 0,68 % de votre masse salariale de 2021, doit faire l'objet d'un versement libératoire avant le 1^{er} juin 2022, que l'université matérialisera par l'émission d'un certificat d'encaissement.

Composante (faculté, école ou institut) et intitulé complet du/des diplôme(s) bénéficiaire(s).

FACULTÉ DES SCIENCES

Date limite de versement :

au plus tard le 31 mai 2022

cochez votre choix :

Code UAI :

0134015U

0133768A

Diplôme / Code RNCP :

Versement de la TA 2022

Entreprise :

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

N° Siret :

Mail du contact TA :

NB : Vous devez impérativement mentionner les informations ci-dessus pour pouvoir recevoir le reçu libératoire de la taxe d'apprentissage.

Vous pouvez directement verser la taxe d'apprentissage en vous connectant sur <https://ta.univ-amu.fr> et en suivant la démarche indiquée

ou

en remplissant et renvoyant le formulaire ci-contre et en adressant votre versement :

| Par chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable d'Aix-Marseille Université, adressé à la composante concernée (adresse en bas de page) ou à l'Agence Comptable de l'université (58 bd Charles Livon, 13284 Marseille Cedex 07). **En joignant le présent avis de versement.**

| Par virement bancaire sur le compte d'Aix-Marseille Université :
IBAN : FR76 1007 1130 0000 0010 2006 780
BIC : TRPUFRP1

Merci d'indiquer sur votre ordre de virement la référence TA + code UAI de la composante figurant ci-contre.

MONTANT EN € :

Les codes des formations auxquelles vous souhaitez verser votre taxe d'apprentissage sont disponibles sur l'application :

<https://ta.univ-amu.fr>

dans l'onglet de la faculté des sciences

Siège de la faculté des sciences : site Saint-Charles - 3 place Victor Hugo - Case G- 13331 Marseille

Contact : Ingrid Deluy - Chargée de taxe d'apprentissage - +33 (0)4 13 55 10 89 - ingrid.deluy@univ-amu.fr

Faculté des sciences

Laurence Mouret - Doyenne

Le lien « formation-recherche » caractérise la formation universitaire. Elle apporte une méthodologie de travail très riche et applicable à tous les domaines. Ainsi la richesse de la recherche développée au sein des laboratoires d'Aix-Marseille Université doit faciliter l'insertion Professionnelle de nos étudiants.

La faculté en chiffres

11 000 étudiants

800 enseignants ou enseignants-chercheurs

400 personnels administratifs et techniques

29 unités de recherche

13 mentions de licences

13 licences professionnelles

27 mentions de masters

5 diplômes d'Université

6 écoles Doctorales

La faculté des sciences est une faculté pluridisciplinaire qui développe son activité autour de **8 départements** :

- | Biologie
- | Chimie
- | Informatique et interactions
- | Mathématiques
- | Mécanique
- | Physique
- | Sciences, arts et techniques de l'image et du son (SATIS)
- | Pluridisciplinaire

Elle est implantée sur **6 sites** : à Aix-en-Provence sur le site de Montperrin, à Marseille sur Saint-Jérôme, Château-Gombert, Saint-Charles, Luminy et à Aubagne.

Une offre de formation complète de la licence au doctorat, avec des diplômes très connectés à l'entreprise et d'autres plus axés sur la recherche. L'alternance en entreprise est aujourd'hui largement répandue au sein de nos diplômés de licence professionnelle et de master.

Une forte activité de recherche : la faculté rassemble 29 unités de recherche en association avec les grands organismes de recherche tels que le CNRS, l'Inserm et le CEA. Une recherche de très haut niveau y est développée.



Siège de la faculté des sciences : site Saint-Charles - 3 place Victor Hugo - Case G - 13331 Marseille

Contact : Ingrid Deluy - Chargée de taxe d'apprentissage - +33 (0)4 13 55 10 89 - ingrid.deluy@univ-amu.fr